



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 SEPTEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.09.28/149

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 3

Objet : ZAC CŒUR DE VILLE - LOT B1 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE PARCELLE AM 154 ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

Par délibération n° 2014.11.05/191 en date du 05/11/2014, le conseil municipal a voté favorablement pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM 154 (Caserne Berwick), d'une emprise d'environ 1 246 m², au bénéfice d'un opérateur souhaitant réaliser un complexe de cinéma, dans le cadre de la ZAC « Cœur de ville ».

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC « Cœur de ville », cette emprise correspond au lot B1 et les droits à construire alloués à cet opérateur pour ce lot sont d'un maximum de 1 500 m² de surface plancher.

La parcelle cadastrée AM n°154 (Caserne Berwick), est une parcelle privée communale mais est affectée pour sa partie Nord à une voie de desserte de la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises.

L'emprise du lot B1 comprend une partie en terre-plein non aménagée et une partie sur une voie de desserte existante.

L'usage de cette parcelle l'a classée de fait dans le domaine public.

Dans le cadre du futur transfert de cette parcelle à la SPL AREA PACA et pour permettre sa cession à un opérateur immobilier, il convient de désaffecter et déclasser la parcelle de son usage public et de la déclasser du domaine public.

Une nouvelle desserte de la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises sera réalisée provisoirement par l'entrée principale existante de la caserne Berwick, puis une nouvelle desserte sera aménagée depuis une voie qui sera créée, dans le cadre de la ZAC, à l'issue de la déconstruction du « stand de tir », se substituant ainsi à la desserte actuelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 à 141-10 ;

Vu l'arrêté du maire n° 52-2016 en date du 01/08/2016 prescrivant l'enquête publique du projet de déclassement d'une partie de la parcelle AM 154;

Vu le registre d'enquête publique ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur.

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 22 août au 7 septembre 2016, conformément aux dispositions des articles L 141-3 et R 141-4 à 141-10 du Code de la voirie routière ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public ;

Considérant que l'avis émis par le commissaire enquêteur est favorable au projet de déclassement.

Considérant que dès lors rien ne s'oppose pas à la réalisation du déclassement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de l'avis favorable du Commissaire enquêteur ;
- D'approuver la procédure de déclassement du domaine public de la partie de la parcelle AM 154 concernée et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- D'autoriser le maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Éric)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 06 OCT. 2016
TRANSMIS LE 06 OCT. 2016
NOTIFIÉ LE 06 OCT. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

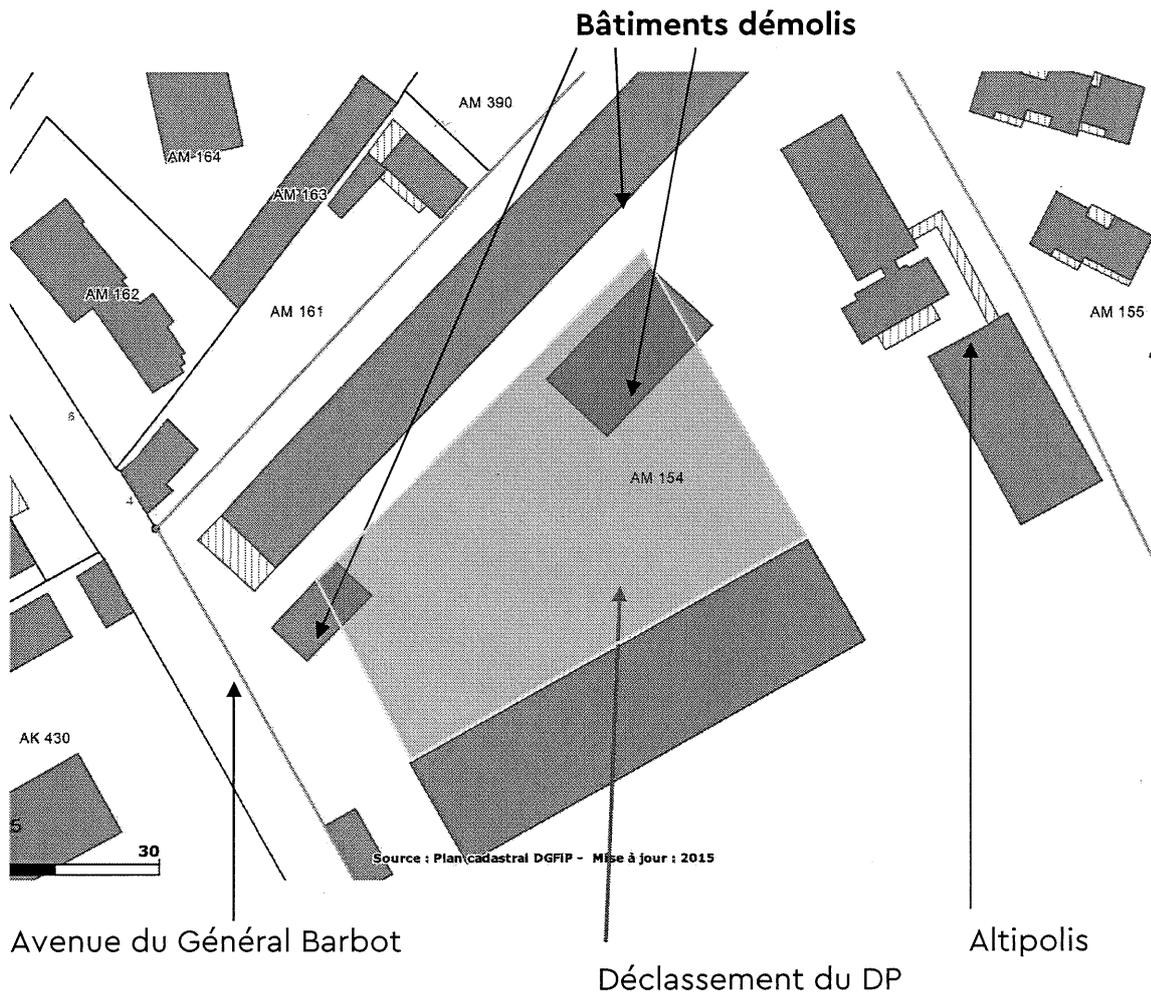
Le Maire,
Gérard FROMM





PROJET DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/09/2016
ANNEXE

Plan parcellaire



AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Regu le 06/10/2016

AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Reçu le 06/10/2016

ENQUETE PUBLIQUE

Du 22 août 2016 au 7 SEPTEMBRE 2016 inclus

Relative au

Déclassement du Domaine PUBLIC

Voie de desserte de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises
ZAC Cœur de Ville

Département des Hautes Alpes
Commune de Briançon

- -----

- Arrêté du Maire de mise à l'Enquête publique : 52-2016 du 1 aout 2016

Rapport du Commissaire Enquêteur
FAURE Dominique

SOMMAIRE

- 1) Présentation du dossier
- 2) Préparation de l'enquête
 - 2-1 Composition du dossier
 - 2-3 Entretien préalable
 - 2-4 Information du public
- 3) Déroulement de l'enquête
 - 3-1 Les formalités
 - 3-2 Evènement notable
- 4) Analyse des interventions du public

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1) Présentation synthétique du dossier

Par délibération n°2014.11.05/191 en date du 05/11/2014, le Conseil municipal a voté favorablement pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM 154 (caserne Berwick) d'une emprise d'environ 1246 m², au bénéfice d'un opérateur souhaitant réaliser un complexe de cinéma, dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Cœur de Ville, cette emprise correspond au lot B1 et les droits à construire alloués à cet opérateur pour ce lot sont d'un maximum de 1500m² de surface de plancher.

L'emprise du lot B1 comprend une partie en terre-plein non aménagée et une partie de la voie existante interne de la caserne qui sert actuellement de desserte de la pépinière et à l'hôtel d'entreprises.

L'usage d'une partie de la parcelle AM n)154 par les véhicules l'a classée de fait dans le domaine public.

Dans le cadre du futur transfert de cette parcelle à la SPL AREA PACA et pour permettre sa cession à un opérateur immobilier, il convient de désaffecter et déclasser la parcelle de son usage public.

2) Préparation de l'enquête

2-1 Composition du dossier

Le dossier a été remis au commissaire enquêteur par la Mairie de Briançon deux semaines avant le début de l'enquête.

Il comprenait :

- le Rapport de Présentation

Il a été complété au fur et à mesure des besoins et du déroulement de l'enquête par les copies des parutions de l'avis de l'enquête dans le Dauphiné Libéré et Alpes et Midi

2-2 Entretiens préalables du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur et son suppléant Monsieur Pascali ont :

- rencontré Madame Deslande, responsable du service de l'Urbanisme de la Mairie de Briançon
- procédé à une reconnaissance sur le terrain

2-3 Information du public

Conformément à l'article 12 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976, l'affichage de l'avis d'enquête publique a été fait et rappelé dans les journaux suivants :

Le Dauphiné Libéré et Alpes et Midi

Le 11 aout 2016 dans Alpes et Midi

Le 25 aout 2016 dans Alpes et Midi

Le 29 aout dans le Dauphiné Libéré

3) Déroulement de l'enquête

3-1 Formalités

Les formalités administratives ont été faites conformément aux textes en vigueur.

Les dates d'enquête ont également été communiquées :

- Affichage sur le site (affiches jaunes au format A2)
- Page Facebook de la Commune
- Le site de la Ville de Briançon
- Panneaux d'affichage de la commune

Le dossier d'enquête a été paraphé le 22 aout 2016

Le registre d'enquête a été clos et signé le dernier jour de l'enquête soit le 7 septembre 2016.

3-2 Evénements notables

Aucun incident n'est venu perturber le déroulement de l'enquête.

3-3 Procs verbal de synthèse

Le 12 septembre, le Commissaire enquêteur a rencontré le Maitre d'Ouvrage et lui a remis un procès verbal de synthèse lui stipulant que personne n'avait consulté le dossier d'enquête pendant les permanence ou apporté une note sur le registre et qu'il n'avait aucune question.

4) Analyse du commissaire enquêteur

Personne ne s'est déplacé.
Aucune remarque sur le cahier.

Le dossier est clair.

Ce déclassement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Zone Cœur de Ville.

La procédure de classement concerne une partie de la parcelle AM 154, dont l'emprise sert actuellement de desserte pour la pépinière et l'hôtel d'Entreprise. Cette desserte est constituée de l'ancienne voie interne de la caserne Berwick. La parcelle AM 154 correspond à l'emprise de la caserne Berwick et appartient au Domaine Privé de la commune.

Une nouvelle desserte provisoire de la pépinière dt l'hôtel d'entreprise sera réalisé pendant la période chantier. L'accès s'effectuera depuis l'avenue Général Barbot et en longeant la Caserne B9.

Une nouvelle desserte, définitive, sera réalisée depuis une voie reliant l'avenue du Général Barbot au Chemin de la Tour, qui sera crée en 2017 dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC.



Rapport sur 6 feuilles dont la fiche récapitulative des annexes
Conclusion : 1 feuille

AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Regu le 06/10/2016

ANNEXES

- Copies des publications dans les journaux d'annonces légales
- Copie des affichages sur site
- Copie du certificat d'affichage
- Copie des publications : site de la ville, Facebook de la ville de Briancon
- Copie du Procès verbal de synthèse

LE CARNET D'ANNONCES LÉGALES

NAISSANCE

Mila



BRIANÇON Les premiers cris de Mila ont résonné à la maternité de Briançon, le 20 août, à 16h25. À sa naissance, cette adorable petite fille pesait 3,330kg pour 50 cm. Elle fait le grand bonheur de ses parents, Amandine Jouglard et Sébastien André qui habitent à Briançon.

JEUNESSE

Des scouts installés à Montgardin

MONTGARDIN C'est au feu dit Les Costes, sur les hauteurs de Montgardin, que 18 scouts et leurs trois chefs et cheftaines se sont installés pour deux semaines. Ces filles et garçons sont originaires de Villeurbanne dans le Rhône et d'Yssingeaux en Haute-Loire. Beaucoup de modifications sont intervenues depuis la création de ce mouvement de jeunesse par Baden-Powell au début du XX^e siècle, mais l'esprit est resté le même. Actuellement les Scouts et Guides de France représentent la principale association française de scoutisme. Reconnu d'utilité publique, c'est un mouvement catholique plurireligieux sans distinction de religion. Dans le cadre de son engagement dans la vie sociale et de son projet éducatif, l'association participe à des activités d'intérêt général, notamment en terme de solidarité, de sécurité civile et de protection de l'environnement.



Les scouts ont effectué des travaux dans la région.

Un projet pédagogique Avant leur départ le 27 août, ils multiplient les activités et épreuves manuelles et physiques, comme des concours de cuisine. Le chef du camp, Bruno Cavaroc, détaille le plan d'action du camp : « Ils doivent développer leur aptitude à vivre ensemble, découvrir le sport et la nature, et développer leur personnalité en apprenant à prendre des responsabilités. » La responsabilité de ce camp de trois semaines est donc assurée par son directeur, Bruno Cavaroc, 29 ans, qui est assisté par les deux cheftaines Camille et Margot. Si ses deux adjointes sont encore éludiantes, le chef travaille dans l'industrie textile stéphanoise. Ils ont en commun d'avoir tous été auparavant scout et guides. Ils espèrent vivement avoir la présence du père Charles Trossch, qu'ils ont sollicité, pour accompagner la cérémonie finale de la Promesse, qui représente l'engagement solennel que prend le jeune devant ses pairs pour marquer son adhésion à la loi et aux valeurs du mouvement scout.

Un mouvement scout présent dans 160 pays L'association comptait près de 75000 membres en août 2015 répartis dans les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Sa branche pionnière caravelles regroupe plus de 10000 jeunes âgés de 14 à 17 ans. Après trois jours de randonnée cycliste dans la Drôme mi-août, les scouts ont été lâchés en trois groupes de six, avec pour objectif de rejoindre le site de Notre-Dame-du-Laus en quatre jours. Certains tonçons pouvant être effectués en transports en commun, le reste à pied. Ils devaient trouver par eux-mêmes à se loger chez l'habitant et ne devaient surtout

Comme une seconde famille



Lauriane, Pauline et Alexandre.

Lauriane, 16 ans, vient d'Yssingeaux, en Haute-Loire et s'apprête à entrer en terminale ES. Elle participe au scoutisme depuis trois ans. Elle est particulièrement enthousiaste en indiquant que ce engagement représente pour elle une seconde famille, qui apporte beaucoup à sa vie personnelle : « Ça fait énormément de bien de quitter son quartier, de se rapprocher de la nature ; ce camp est génial. C'est bien mieux qu'un hôtel cinq étoiles sur la Côte d'azur... » Pauline, 15 ans, habite à Lyon et s'apprête à entrer en

première. Elle est caravelle depuis quatre ans. Elle a déjà participé à plusieurs camps, mais apprécie très spécialement celui-ci : « Il y a une forte autonomie, j'ai beaucoup aimé notre parcours en itinérance pour rejoindre Notre-Dame-du-Laus, ainsi que le travail que nous avons effectué à Boscodon et en bordure de la Durance avec l'encadrement de la communauté de commune. » Elle évoque également avec émotion un camp précédent qui accueillait une jeune fille trisomique : « Elle nous a apporté bien plus que ce que

nous, nous avons pu lui proposer. » Alexandre, 16 ans vient de Villeurbanne où il suit un enseignement professionnel dans l'hôtellerie ; il est pionnier depuis deux ans. C'est son beau-père qui lui a conseillé cet engagement qui a rejoint, un peu contrairement à sa mère. Il confie : « Ça m'a plu tout de suite, même si ma famille et moi ne sommes pas des catholiques très pratiquants. C'est devenu pour moi comme une seconde famille, plus que des amis. Cela m'a appris à porter un regard positif sur tout. »

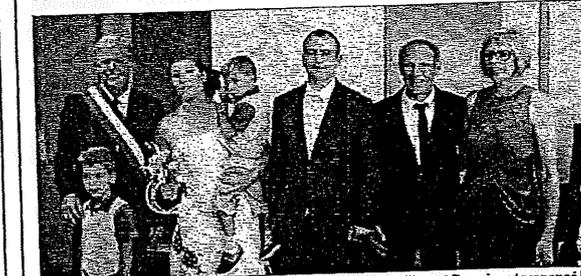
LA PHRASE

« Ce qui nous rassemble, c'est d'être idéalistes, solidaires et citoyens. Nous avons plein d'ambitions et de rêves, nous voulons agir ! »

Laureanie Caravelle

MARIAGES

Hélène et Romain



LA BÂTIE-NEUVE Autour de leurs familles et de leurs amis, Hélène et Romain ont prononcé le « oui » magique à l'occasion de leur mariage, samedi. Hélène Dubos, assistante d'éducation, fille de Bénédicte et Alain Dubos (conseiller municipal) et Romain Chabot, plombier ont écouté avec attention le maire Joël Bonnailloux, et Alain Dubos qui avec un peu d'émoi a lu l'acte de mariage de sa fille. Enlourés des deux jeunes garçons du couple et de leurs témoins, Vincent Dupuydt, Fanny Scalsi et Delphine Verrier, ils ont ensuite rejoint l'église pour la cérémonie religieuse. C'est ensuite dans la salle de la Tour que les jeunes mariés ont reçu les félicitations.

Flore et Lesly



GAP En cette période estivale et par un magnifique soleil, un air de fête flottait samedi 27 août, à 11h, à la mairie annexe de Fontenay où était célébré le mariage de Flore Rieu et Lesly Reynaud. C'est dans une ambiance chaleureuse que le conseiller municipal Jérôme Mazet accueillait Flore et Lesly pour procéder aux formalités. Après avoir rappelé à chacun des époux les différents articles de la loi, ils ont prononcé le traditionnel « oui » les unissant pour le meilleur et le pire devant leurs témoins respectifs, Sandy Barbely et Annick Madjouginsky. Après le traditionnel échange des alliances et le baiser final, les époux ont reçu les plus grandes marques d'affection de leurs familles et amis.

CARNET DU JOUR [reproduction interdite]

DECES

Monsieur Martial POULET à l'âge de 91 ans. Du la part de M. Jean Poulet, son fils, des familles Poulet, Bozviack, Agé, Simond, enfants, petits-enfants, arrière-petit-enfants, neveux, nièces, parents et alliés. Les obsèques auront lieu en l'église de Meyragues (13), le jeudi 1^{er} septembre à neuf heures trente. Ce avis tient lieu de faire-part et de remerciements. 7544040

Solennel, Seyne-les-Alpes, les Thuilles. Dorothée, son épouse; Emilie, André et Vincent, ses enfants; Juliette, sa maman; Marie-Jo, Monique et Chloé, ses sœurs; les familles Gondell, Brun, Chabot, Bollenger, parents et alliés, ont le douleur de vous faire part du décès de **Monsieur Jean Yves BRUN** à l'âge de 53 ans. Les obsèques seront célébrées le lundi 29 août 2016 à quinze heures, en l'église de Solennel. Condamnances sur registre. Ce de vœux est de moins. La famille ne reçoit pas. Ni fleurs ni couronnes. Remerciements aux personnels du CHU de Saint-Etienne (42), du CHCS de Gap et aux infirmières locales pour leur gentillesse et leur dévouement. 7544040

Tallard. Victor Logarda, son époux; Alain et Florique Logarda, son fils et sa belle-fille; Annie Logarda, sa fille; Michel Cougougniegn, son gendre; Isabelle, Olivier, Guilhem, Perrine, Stéphanie et Sandrine, ses petits-enfants; Lucelle Doussoulin, sa belle-sœur, ont le douleur de vous faire part du décès de **Madame Josette LA GARDIE** née ROBERT survenu le 25 août 2016, à l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 31 août 2016 à dix heures trente en l'église Saint-Gérogère, rue Chevalerie à Tallard (Hautes-Alpes), suivie de l'inhumation au cimetière de Tallard, dorénavant de famille. **Victor Logarda** 62, rue des Hémoses 92160 Antony 7544040

Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les membres de l'écho du Champ d'Or ont le douleur de vous faire part du décès de **Clotilde REZE** leur collègue et amie musicienne et le joignant à la douleur de la famille. 6317123

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS
Procédures adaptées
MAIRIE DE L'ARGENTIERE-LA-BESSÉE
Avis d'appel public à la concurrence
M. Joël GRAUD - Maire
17 avenue Charles-De-Gaulle - 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSÉE
Tél : 04 92 72 10 03
Références adhérent : S-PA-341218
L'avis indique un marché public
Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser les volumes de factes et réaliser des économies d'eau sur la commune de L'Argentière-Bessée
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation division en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
70 % Valeur technique de l'offre
30 % Prix des prestations
Les sous-offres de la Valeur Technique sont :
- Sous-offre 1 : Méthodologie et organisation 40%
- Sous-offre 2 : Références de savoir-faire des intervenants 30 %
La Valeur technique est notée à partir : du minimum technique méthodologique comprenant la méthodologie et l'organisation pour chaque étape de la mission, des références et savoir-faire des intervenants associés à ce marché, ainsi qu'à partir du respect des dates limites de réalisation prévues à l'AV, selon les critères ci-dessous.
Remise des offres : 20/08/2016 à 17H00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 24/08/2016
Retournez cet avis intégral, l'écrite au dossier et le cahier de dépôt sur <http://www.marches-publics.fr>
757957600

AVIS
Enquêtes publiques
COMMUNE DE BRIANÇON (05)
Mise à l'enquête publique du projet de déclassement d'une partie de la parcelle AM 154
Par arrêté municipal n° 52/2016 en date du 01/08/2016, le maire de Briançon soumet à enquête publique le projet de déclassement d'une partie de la parcelle AM154 affectée à un usage public de descente.
L'enquête publique aura lieu du lundi 22 août 2016 au mercredi 7 septembre 2016 inclus.
Mme Dominique FAURE, Comptable, a été désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à disposition du public au service de l'urbanisme de la mairie de Briançon - 2, place du Champ-de-Mars - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
Chacun pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations, soit sur le registre d'enquête, soit en les adressant par courrier en mode à l'attention du commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur recevra le public au service de l'urbanisme de la mairie de Briançon aux dates et horaires suivants :
- mercredi 7 septembre 2016 de 10 h à 14 h
- mercredi 7 septembre 2016 de 14 h à 16 h.
L'arrêté du maire sera publié par voie d'affiche dans la caserne Bénédict et sur les panneaux d'affichage en mairie de Briançon et au service de l'urbanisme durant un mois.
75283100

Le Dauphiné Libéré - Auvergne-Rhône-Alpes
Christophe Tostain Président Directeur Général, Fondateur de la Médiaset
S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 959 520 €
Davies 59 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Principale associé : SIM
Direction générale Centre de presse de Veurey 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 68 71 00 Fax 04 76 65 80 20 le-dauphine.com
Commission paritaire n° 04 21 C 83387
Impression : Le Dauphiné Libéré, Veurey
Tirage moyen 303 551 exemplaires

COMMUNE DE BRIANÇON (05)

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
AM154

Par arrêté municipal n° 52/2016 en date du 01 août 2016, le maire de BRIANÇON soumet à enquête publique le projet de déclassement d'une partie de la parcelle AM154 affectée à un usage public de desserte.

L'enquête publique aura lieu du lundi 22 août 2016 au mercredi 7 septembre 2016 inclus.

Madame Dominique FAURE, Compétente, a été désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à disposition du public au service de l'urbanisme de la mairie de BRIANÇON - 2, place du Champ-de-Mars - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations, soit sur le registre d'enquête, soit en les adressant par courrier en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service de l'urbanisme de la mairie de BRIANÇON aux dates et horaires suivants :

- lundi 22 août 2016 de 10 h à 12 h,
- mercredi 7 septembre 2016 de 14 h à 16 h.

L'arrêté du maire sera publié par voie d'affiche dans la caserne Benwick et sur les panneaux d'affichage en mairie de BRIANÇON et au service de l'urbanisme durant un mois.



FIDUCIAL SOFIRAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CROTS du 05 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination : EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE ELECTRIQUE 05

Sigle : E.M.E 05

Siège social : Les Dourieux, 05200 CROTS

Objet social : L'activité de travaux d'électricité générale, installation et maintenance dans le domaine de la réception (télévision, installation de réseaux informatiques comprenant baie de brassage et recette, design lumineux, luminothérapie, installation et pose d'alarmes intrusions et incendies, domotique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Alexandre PAULIN, demeurant Les Dourieux 05200 CROTS.

Immatriculation de la Société au RCS de GAP.

Pour avis.

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

AVIS D'ENQUETE D'UTILITE
PUBLIQUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE ST CREPIN

Par arrêté préfectoral n° 2016-DMCPP-C-0028 du 08 août 2016, il sera procédé, en mairie de SAINT-CRÉPIN, du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réaménagement du carrefour central sur la RN 94 à SAINT-CRÉPIN sur le territoire de la commune de SAINT-CRÉPIN ;

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de SAINT-CRÉPIN, pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au samedi de 9 h à 12 h.

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SAINT-CRÉPIN :

- le lundi 22 août 2016, de 9 h à 12 h,
- le samedi 3 septembre 2016, de 9 h à 12 h.

Le public pourra de même adresser ses observations, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Crépin - Place de l'Eglise - 05600 SAINT-CRÉPIN

Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de cette enquête, le commissaire enquêteur adressera le dossier, le registre d'enquête et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et ses conclusions à Madame la Sous-Préfète de BRIANÇON qui les transmettra, accompagnés de son avis, à M. Le Préfet des Hautes-Alpes. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-CRÉPIN et en Préfecture (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

Par décision du 27 juillet 2016 du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE, Monsieur Pierre CHAMAGNE, Contrôleur divisionnaire de l'Équipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Anne-Marie BERNAUDON, Secrétaire Générale de Mairie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'arrêté préfectoral suscitait donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de SAINT-CRÉPIN.

Le préfet statuera par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique nécessaire au réaménagement du carrefour central sur la RN 94 à SAINT-CRÉPIN.

Le Préfet,
Philippe COURT.

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE VARS

Par arrêté préfectoral n° 2016-DMCPP-C-0029 du 08 août 2016, est prescrite, sur le territoire de la commune de VARS, une enquête publique préalable à l'approbation du projet d'ouvrage, en vue de l'extension du poste 63/20 KV de VARS.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de RTE (46, avenue Elsa Triolet - 13417 MARSEILLE cedex 08).

Le public pourra consulter le dossier pendant la durée de cette enquête qui se déroulera en mairie de VARS, du lundi 12 septembre 2016 au mercredi 12 octobre 2016 inclus, pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ; il pourra de même les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui fait élection de domicile à la mairie de Vars-Sainte-Marie - 05560 VARS.

En outre, le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de VARS, aux horaires suivants :

- lundi 12 septembre 2016, de 9h à 12h (ouverture exceptionnelle de la mairie)
- mardi 27 septembre 2016, de 14h à 17h (ouverture exceptionnelle de la mairie)
- jeudi 6 octobre 2016, de 9h à 12h (ouverture exceptionnelle de la mairie)
- mercredi 12 octobre 2016, de 14h à 17h (ouverture exceptionnelle de la mairie)

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

en mairie de VARS, ainsi qu'en Préfecture (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

Madame Anne-Marie BERNAUDON, Secrétaire générale de mairie en retraite, est désignée par décision du 27 juillet 2016 du président du Tribunal Administratif de MARSEILLE en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire la présente procédure et M. Bruno DELAHODDE, Ingénieur professionnel de France, expert près la Cour d'Appel de GRENOBLE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'arrêté préfectoral précité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de VARS.

Le Préfet des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour approuver le projet d'ouvrage nécessaire à l'extension du poste 63 000/ 20 000 Volts de VARS.

Le Préfet,
Philippe COURT.

Rectificatif à l'annonce parue dans ALPES ET MIDI le 23 juin 2016 concernant la société INVESTIMMO et la modification de siège social, il convient de lire : Chez Monsieur GAILLARD Daniel - La Baronne - Hameau le Chabas - 05100 BRIANÇON

Suite à l'annonce parue le 18 août 2016 concernant la SCI TENNIS DES BERNARDS, il y a lieu de lire : « le siège social est transféré au chemin Prê du Château, chez M. René Chossat, 05230 CHORGES » et le capital social a été fixé à 54 560 €.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Par jugement en date du 26 juillet 2016, le Tribunal de Commerce de NANTERRE a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL STAR TERRE INTERNATIONALE - 39 rue de la Belle Feuille 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - RCS : 390 515 377

RAPIDO TRAVAUX
SARL au capital de 1 000 euros
Les Garcins
05380 CHATEAUROUX LES ALPES
RCS GAP 818 732 695

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une AGE en date du 01 août 2016, l'associé unique a pris la décision de transférer le siège social à : 20 avenue Charles De Gaulle, 05200 EMBRUN.

Pour avis et mention,
Jehan RAGU.

ADDITIF

Dans l'annonce parue le 11 août 2016 dans Alpes et Midi, transformation de la société ALPES GENIE CLIMATIQUE en SASU, il convient d'ajouter que la dénomination change à compter du 1er août 2016 :

Ancienne mention : ALPES GENIE CLIMATIQUE SARL

Nouvelle mention : ALPES GENIE CLIMATIQUE.

Pour avis.

Particuliers
Professionnels - Entreprises

PAYAN
ASSURANCES

Chorges - GAP - Laragne

A VOTRE SERVICE
DEPUIS 1936

GAP : 55, bd de la Libération

04.92.52.28.30 (Fax : 04.92.53.99.85)
Orias N° 07021576

Riepert
AGENCE FONCIÈRE

"La signature de l'immobilier"

Syndic de copropriétés
Locations
Transactions
Expertises

2, Place Bonthoux
05010 GAP Cedex

Agence : 04.92.51.75.72
www.riegert.fr
Email : info@riegert.fr

B

LA BOUTIQUE DU
MENUISIER
PVC • BOIS • ALU • MIXTE

Menuiseries, volets, portes de garage,
automatismes portails, stores, vérandas

ZA Les Cheminots - 05200 La Blanche-Neuve
04 92 51 27 58 / 05 03 50 25 79

LES CONSEILLERS

komilfo

STORES & FERMETURES

PORTES DE GARAGES - MOTORISATIONS, AUTOMATISMES

MIROITERIE DES ALPES

GAP, Tél : 04 92 51 02 13 — EMBRUN, Tél : 04 92 43 39 39

KOMILFO. LE CONSEIL JUSQU'AU BOUT

LE TOURISME RI

Ce n'est un secret pour moyen de communication nombre. L'Office de tourisme d'année une véritable social. Pour de nombreuses et un levier marketing capable de tures touristiques n'échappent présence sur ces médias comm

En quelques mois, la page Facebook de ses abonnés augmenter de pment, selon le directeur de l'Office un outil marketing, nous avons de tels que l'analyse de notre offre, nos messages, des messages que recherchent les utilisateurs de ce : Instagram a permis de bénéficier de nos réseaux sociaux.

Le compte Instagram - app vidéos - de l'Office de tourisme près de 600 abonnés.

#VisitGap, la nouveauté bien entendu sur la facilité d'accès » ou mots-clés. Véritable hashtag permet de rassembler sous un seul et même mot clé. #VisitGap de façon à ce que l'é

INSPIRÉ PAR L

Esprit Parc National, imaginés dans les 10 par

Une marque collective

Les 10 parcs nationaux de France Cévennes, Port-Cros, le Mercantour, Pyrénées, la Guadeloupe, La Réunion, les Calanques, s'ils sont régionaux et abritent une faune remarquable, ils sont aussi des lieux de l'homme. Si la protection de partie de leurs missions essentielles sont également acteurs patrimoine culturel et contribuent à l'activité compatible avec le Aujourd'hui ils s'engagent plus de la marque Esprit parc national valeurs. Ses valeurs qu'ils définissent 50 ans, l'engagement, l'authenticité, la vitalité, Esprit parc national services imaginés et créés par la préservation et la promotion

Marque collective, Esprit parc national des territoires qui se mobilisent ambition pour valoriser leurs p



La marque « Esprit Parc National » s'a

COMMUNE DE BRIANÇON (05)**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
AM154**

Par arrêté municipal n° 52/2016 en date du 01 août 2016, le maire de BRIANÇON soumet à enquête publique le projet de déclassement d'une partie de la parcelle AM154 affectée à un usage public de desserte.

L'enquête publique aura lieu du lundi 22 août 2016 au mercredi 7 septembre 2016 inclus.

Madame Dominique FAURE, Comptable, a été désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à disposition du public au service de l'urbanisme de la mairie de BRIANÇON - 2, place du Champ-de-Mars - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations, soit sur le registre d'enquête, soit en les adressant par courrier en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service de l'urbanisme de la mairie de BRIANÇON aux dates et horaires suivants :

- lundi 22 août 2016 de 10 h à 12 h,
- mercredi 7 septembre 2016 de 14 h à 16 h.

L'arrêté du maire sera publié par voie d'affiche dans la caserne Berwick et sur les panneaux d'affichage en mairie de BRIANÇON et au service de l'urbanisme durant un mois.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Regu le 06/10/2016



BRIANÇON

POLICE MUNICIPALE

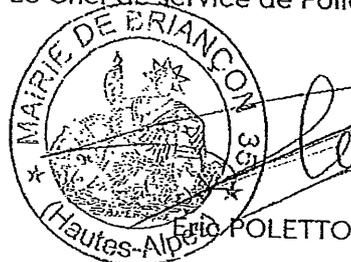
PROCES-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE

Nous soussigné, Eric POLETTI, Chef de Service de Police Municipale, agréé et assermenté en fonction sur la commune de Briançon, certifie avoir constaté, ce jour, à 16h00, l’affichage sur un bâtiment du quartier Berwick à Briançon, de l’avis d’enquête publique portant mise à l’enquête publique du projet de déclassement d’une partie de la parcelle AM 154 utilisée comme domaine public.

Avons rédigé le présent procès-verbal afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à Briançon le 5 aout 2016

Le Chef de service de Police Municipale



AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Regu le 06/10/2016

Faure Dominique
Commissaire Enqueteur
ZA Le Pré du Faure
05120 SAINT Martin de Queyrieres

Monsieur le Maire
Service de l'Urbanisme
Le Champ de mars

05100 BRIANCON

Le 12 septembre 2016

Objet : Procès verbal de synthèse de l'enquête publique au déclassement d'une partie de La parcelle A154 dont l'emprise sert actuellement de desserte pour la pépinière et l'hotel d'entreprise.

Référence : arrêté municipal 52/2016

Monsieur,

A la clôture de l'enquête, et en application de l'arrêté de référence et de la procédure régissant l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous adresser une synthèse des observation recueillies.

Cette enquête s'est parfaitement déroulée

Le dossier présenté est clair. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928149-DE
Reçu le 06/10/2016

FAURE Dominique
Le Pré du Faure
05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique relative au Projet de Déclassement du Domaine public « Voie de desserte de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises ZAC Cœur de Ville – Parcelle AM 154 s'est déroulée de manière satisfaisante.
Aucune remarque.

Le Commissaire enquêteur, soussignée Dominique FAURE,

- m'étant rendue sur le terrain,
- ayant étudié le dossier présenté à l'enquête publique,
- ayant rencontré le public

Considérant que le présent projet se maintient dans l'esprit dans l'application des lois en vigueur, et que l'enquête publique s'est déroulée dans le respect de la procédure,

EMET UN AVIS FAVORABLE

Au Déclassement du Domaine PUBLIC

Voie de desserte de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises
ZAC Cœur de Ville
Sur la Commune de Briancppn

